

1987 : états de grâce ?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **75 (1987)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-278208>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sitôt à agir. Quelle terreur parmi ces messieurs ! Le téléphone arabe fonctionne. Le soir, au comité directeur, c'est la panique : « Ce n'est pas possible... elles risquent encore de l'emporter ! »

Quinze jours après, la liste était retirée. Elle avait rempli son but : faire prendre conscience que la présence des femmes à tous les échelons du parti n'est ni un alibi ni une utopie, mais une nécessité.

L'intérêt de l'histoire, c'est à la fois sa spontanéité et son efficacité. Elle montre que s'il n'existe pas de panacée pour l'obtention de l'égalité politique, il existe des idées. Elles peuvent parfois débloquent les choses, s'il s'y joint de la bonne volonté... et beaucoup de ténacité.

Car si les barrières à la promotion des femmes apparaissent dans les institutions et les partis, elles prennent racine ailleurs : dans la répartition des tâches de la société, mais aussi dans la tête des hommes et des femmes qui la composent. Les résistances psychologiques sont encore colossales à l'égard des femmes au pouvoir, quels que soient les exemples de qualité et de compétence que donnent bon nombre de politiciennes. En témoin cette anecdote : lors d'une soirée de divertissement, les habitants d'un petit village montèrent une revue théâtrale dans le but d'édifier, en les amusant, les électeurs de la localité. Et sur scène, qu'y voyait-on ? Quelques dames en costume régional occupées à préparer une réception en l'honneur d'une personnalité masculine. Et que nous chantaient-elles, ces dames ? A peu près ceci : « Nous restons à notre place. Nous préparons des bricoles. Nous organisons la fête. Mais nous n'allons pas courir les assemblées le soir. »

Cette revue ne fut représentée ni dans les années cinquante ni dans le canton d'Appenzell. C'était il y a quelques mois, à Cugy, dans le canton de Vaud. Revanche déléguée, ou ironie du sort ? Cugy compte parmi ses citoyens la présidente d'un des grands partis vaudois. Preuve que l'exemple ne suffit pas, loin s'en faut, à changer un état d'esprit. Au-delà des comptes de sièges et des intrigues partisans, c'est avec cela que la politique doit compter. Si les partis se contentent de confier la promotion des femmes à l'évolution « naturelle » des mentalités, les dix prochaines élections fédérales ne risqueront pas de nous surprendre en bien.

Cet article et l'article ci-contre sont le fruit d'une collaboration entre les correspondantes cantonales et la rédaction.

* Nos représentantes dans la politique : quelques informations préliminaires sur le projet de recherche « L'élite politique féminine en Suisse », par Thanh-Huyen Ballmer-Co, *Questions au féminin*, Berne, juin 1986.

1987 : ETATS DE GRACE ?



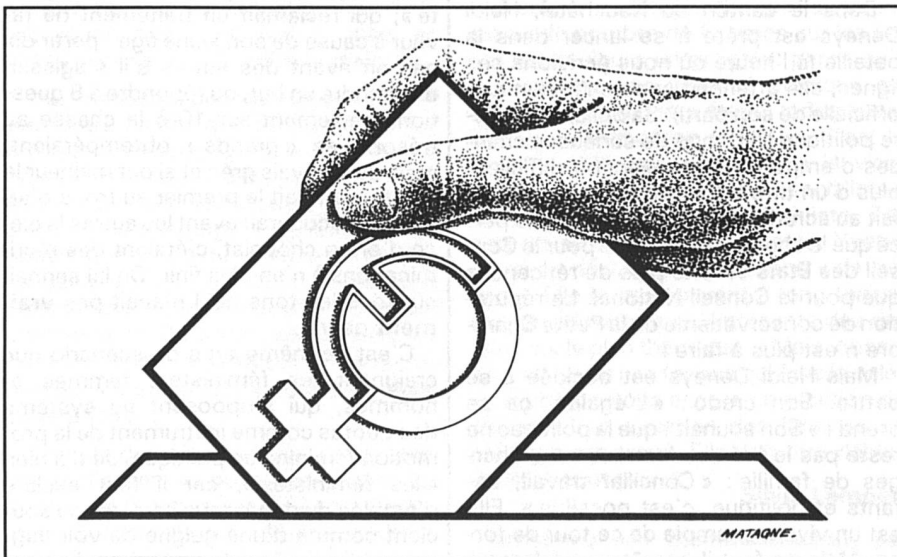
Monique Bauer-Lagier

Trois femmes siègent actuellement au Conseil des Etats : Monique Bauer-Lagier (lib., GE), Esther Bühler (soc., SH) et Josi Meier (PDC, LU). Sauf coup de théâtre, Monique Bauer-Lagier ne se représentera pas : le jour même où elle avait fait part de sa décision à son parti, elle nous a expliqué les raisons de son départ, qui constitue un coup dur pour toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à

la cause des femmes et qui partagent son idéal d'une politique à visage humain. Mais la députation féminine à la Petite Chambre devrait grossir de quelques unités, voire doubler ou plus. En Suisse romande, les yeux se tournent notamment vers Heidi Deneys, conseillère nationale socialiste de Neuchâtel et vice-présidente du PSS.

Esther Bühler et Josi Meier retrouveront sans aucun doute leur siège. Parmi les noms des autres « papables » en Suisse alémanique, citons Angeline Fankhauser, conseillère nationale socialiste de Bâle-Campagne. Dans le Jura, on murmure l'hypothèse d'un retrait possible de l'actuel représentant du PDC aux Etats, qui, paraît-il, prendrait de l'âge. S'il ne brigue pas de nouveau mandat, la porte serait peut-être ouverte aux femmes, dont l'actuelle présidente du parti, Marie-Madeleine Prongué, qui est aussi députée au Grand Conseil, ou Liliane Charmillot, qui fut présidente du Parlement jurassien en 1986.

A Genève, la succession de Monique Bauer-Lagier sera-t-elle assurée par une femme d'un autre parti ? En ce qui concerne le parti libéral, ce n'est en tout cas pas une femme qu'il enverra briguer le siège de la démissionnaire. Mais Monique Bauer-Lagier a-t-elle jamais vraiment représenté le Parti libéral genevois ? Elle-même ne le pense pas. Au cours de toute sa carrière politique, elle s'est sentie portée par un mouvement de solidarité issu



Dessin de « Femmes d'Europe » No 34

de tous les horizons politiques : la cause des femmes, celle de l'écologie, celle de la paix ont rassemblé autour d'elle électrices et électeurs de tous bords.

Ces causes, elle continuera à les servir, avec l'ardeur qu'on lui connaît, même en dehors du Parlement. Cependant, au moment où elle renonce à briguer un autre mandat, Monique Bauer-Lagier n'est pas sans amertume : non seulement parce que la situation s'est profondément dégradée entre elle et son parti, dont elle déplore l'évolution vers une droite pure et dure, au point de rendre impossible la poursuite d'une collaboration, mais aussi parce que les femmes



Heidi Deneys

des partis bourgeois, exception faite pour certaines élues PDC du type de Judith Stamm, ne semblent guère se soucier de reprendre le flambeau de l'indépendance de pensée et de la spécificité féminine, qu'elle-même a tenu bien haut pendant de longues années.

Dans le canton de Neuchâtel, Heidi Deneys est prête à se lancer dans la bataille (à l'heure où nous écrivions ces lignes, elle attendait encore l'investiture officielle de son parti). Sa brillante carrière politique lui donne de sérieuses chances d'emporter cette élection difficile à plus d'un titre : d'abord parce qu'elle se fait au scrutin majoritaire, et ensuite parce que le choix d'une femme pour le Conseil des Etats suscite plus de réticences que pour le Conseil National. La réputation de conservatisme de la Petite Chambre n'est plus à faire !

Mais Heidi Deneys est décidée à se battre. Son credo : « L'égalité, ça se prend ! » Son souhait : que la politique ne reste pas le fief des femmes sans charges de famille : « Concilier travail, enfants et politique, c'est possible ». Elle est un vivant exemple de ce tour de force. Mais ne faut-il pas être une femme exceptionnelle pour y réussir ?

EGALITE POUR TOUS SURTOUT POUR LES FEMMES LA CONTROVERSE DES QUOTAS

Deux partis suisses, le Parti socialiste et les POCH, ont introduit cette année dans leurs statuts le système des quotas de femmes. Les POCH crèvent tous les plafonds imaginés jusqu'ici en instituant une règle selon laquelle 60 % de femmes doivent siéger à leur comité directeur ainsi qu'à leur comité central. Un tel chiffre devrait être considéré en relation avec la situation très particulière de cette formation politique, ce qui nous entraînerait dans des développements qui déborderaient largement le cadre de la réflexion sur le système lui-même. En revanche, la règle adoptée par le PS fournit une base intéressante de discussion : elle exige la présence d'au moins un tiers de femmes dans toutes les instances dirigeantes du parti et sur les listes pour les élections au système proportionnel. Cette innovation fait partie d'un train de plusieurs mesures féministes adoptées par le PS.

Le système des quotas, notamment en politique, suscite la controverse. Nous tentons ci-dessous de résumer les arguments pour et contre. Les premiers font le plus souvent appel à des considérations d'efficacité, alors que les deuxièmes relèvent plutôt d'une position de principe. Cependant, il y a interférence entre les deux perspectives.

Dans les jeux de notre enfance, il y avait toujours un « petit », ou une « petite », qui réclamait un traitement de faveur à cause de son jeune âge : partir dix pas en avant des autres s'il s'agissait d'atteindre un but, ou répondre à 8 questions seulement sur 10 à la chasse au trésor. Les « grands » obtempéraient, mais de mauvais gré ; et si par malheur le « petit » arrivait le premier au tronc d'arbre, ou découvrait avant les autres la pièce d'or en chocolat, c'étaient des récriminations à n'en plus finir. On lui serinait sur tous les tons qu'il n'avait pas vraiment gagné.

C'est ce même type de scénario que craignent les féministes, femmes et hommes, qui s'opposent au système des quotas comme instrument de la promotion féminine en politique. Je dis bien « les féministes », car il faut exclure d'emblée du débat tous ceux qui se soucient comme d'une guigne de voir augmenter le nombre des mandats détenus par des femmes, et qui brandissent des

arguments douteux pour faire écran à leur misogynie.

Les responsables de la recherche sur « L'élite politique féminine suisse », citée plus haut, notent que « Tout se passe comme s'il existait dans les pays occidentaux un quota tacite limitant les femmes en matière électorale » (quota qu'elles évaluent à 25 %). Il s'agirait d'une sorte de quota négatif, d'une barre à ne pas dépasser.

La même idée est développée, sous une autre forme, dans une étude allemande consacrée à la promotion professionnelle des femmes*, où est mise en évidence l'existence de quotas masculins de fait, destinés à garantir une très forte majorité masculine dans la plupart des centres de pouvoir. « Refuser les quotas en faveur des femmes, c'est accepter la perpétuation des quotas en faveur des hommes. »

Le raisonnement ne fait pas un pli... à ceci près que, dans la plupart des cas, les quotas en faveur des hommes ne sont consignés nulle part (ils s'imposent hélas d'eux-mêmes) alors que les quotas en faveur des femmes exigent une codification stricte pour être respectés. Sur le plan des principes, cette asymétrie est choquante ; mais, rétorquent les partisans du système des quotas, quel autre moyen avons-nous à disposition pour corriger l'asymétrie, bien réelle, et



Affiche du Parti socialiste bâlois, 1920. Satire de l'opposant au suffrage féminin.